

**RÉGIE DE L'EAU**  
EUROMÉTROPOLE DE METZ

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

---

**DÉLIBÉRATION N° 20/2024**

**SÉANCE DU MARDI 18 JUIN 2024**

Sous la présidence de Monsieur Pierre MUEL, Président

Administrateurs : 19

En fonction : 19

(Convoqués le vendredi 7 juin 2024)

Présents : 11

Absents : 8

(Pouvoirs : 4)

**Présents :** Mesdames Yolande VON HOF, Véronique KREMER, Messieurs Jean BAUCHEZ, Jean-Luc BOHL, Antoine DORR, Michel DUMONT, Philippe HARDY, Michel LISSMANN, Pierre MUEL, Roger PEULTIER, Lucien VETSCH.

**Absents excusés :**

Odile JACOB-VARLET	(pouvoir donné à Yolande VON HOF)
Thierry HORY	(pouvoir donné à Michel LISSMANN)
Bernard STAUDT	(pouvoir donné à Michel DUMONT)
Salvatore TABONE	(pouvoir donné à Lucien VETSCH)

Claire ANCEL, Bertrand DUVAL, François HENRION, Frédéric NAVROT,

**OBJET : FINANCES - ACCEPTATION DU PROJET DE RENOVATION ENERGETIQUE DU BATIMENT ADMINISTRATIF DE LA REGIE ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION GRAND EST AU TITRE DE CLIMAXION**

### NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration que la Régie s'inscrit, depuis sa création, dans une démarche vertueuse de préservation de l'environnement.

La diminution de la consommation énergétique de nos installations de production déjà bien avancée se poursuit cette année encore par la pose de nouvelles pompes et de variateurs.

La question de l'isolation thermique du bâtiment administratif de la Régie, déjà évoquée à l'occasion du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2022, fait également partie de cette démarche et apparaît dès lors comme une nécessité.

Une délibération avait été prise le 16 mars 2022 afin d'autoriser la Directrice de la Régie à solliciter des subventions auprès de l'Etat et de la Région Grand Est pour financer ces travaux mais ces demandes de subventions ayant été infructueuses, d'autres priorités d'investissement ont été définies.

De nouvelles études ont été réalisées cette année sur l'isolation du bâtiment nous permettant d'envisager des travaux subventionnables au titre de la Région Grand Est.

Il est demandé au Conseil d'Administration :

- de valider le projet de rénovation énergétique du bâtiment administratif de la Régie,
- de bien vouloir solliciter l'accompagnement financier de la Région Grand Est dans le cadre de son Plan Climaxion
- d'autoriser la Directrice à signer tout document y afférent.

## MOTION

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le plan Climaxion de la Région Grand Est,

Vu le projet de travaux d'isolation du bâtiment administratif de la Régie.

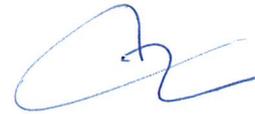
**VALIDE** le projet de rénovation énergétique du bâtiment administratif de la Régie,

**SOLLICITE** l'accompagnement financier de la Régie Grand Est dans le Cadre de son Plan Climaxion,

**AUTORISE** la Directrice à signer tout document y afférent.

Fait et délibéré à l'unanimité en séance le 18 juin 2024,

Le Président,



**Pierre MUEL**

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.